



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050406

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/02/2025 13H45 C:005340 I:31070
V/REF : 999389
V/Email reçu le Jeudi 20/02/2025 a 13H45

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 00304
IMMEUBLE : LES GAGERES -304
145 ROUTE DU MAS RILLIER
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 19 Mai 2025

Référence Marché: M_230409001-1
LOCALISATION : ALLEE N°145 RILLIER-
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DES SERRURES DE 2 TABLEAUX D'AFFICHAGE SUR
L'ALLEE
DEPOSE SERRURE + MISE EN PLACE BOUTON LIBRE SERVICE
Donneur d'ordre : M. S. GAGET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de menuiserie
LE 24/02 A 09H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REMPLACEMENT SERRURE DE 2 PANNEAUX D'AFFICHAGE PAR 2 BOUTONS LIBRE
SERVICE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CETTE FACTURE ANNULE ET REMPLACE NOTRE FACTURE N 5030342 DU 11/03/2025
D'UN MONTANT DE 140,65€ TTC SUITE A UNE ERREUR DE TAUX DE TVA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	2	46,03	46,03
2,00	MS00037-Rempl.Batteuse pr GT acier zing.	2	51,15	102,30



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050406

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	148,33
T.V.A. a 20,00%	29,66
TOTAL T.T.C.En EURO	177,99

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.